

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIETE DES PARTICIPATIONS DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE « AREVA »

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 346 822 638 euros.
Siège social : 27-29, rue Le Peletier, 75009 Paris.
712 054 923 RCS Paris.

Avis de réunion.

MM. les actionnaires sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires et du titulaire des certificats de droit de vote doit être réunie le 2 mai 2006 à 10 heures au siège social, 27-29, rue le Peletier, 75009 Paris, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 (comportant des informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité, en application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce) ;
- Présentation du rapport du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire sur les comptes sociaux ainsi que sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 et du rapport du président du conseil de surveillance sur les travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne et les observations des commissaires aux comptes, en application des articles L. 225-68 et L. 225-235 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2005 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de la société (bilan – compte de résultat et annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2005) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Quitus aux membres du directoire, du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Fixation des jetons de présence alloués au conseil de surveillance au titre de 2006 ;
- Nomination et renouvellement de membres du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Projet de résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son conseil et les procédures de contrôle interne mises en place, la lecture des rapports des commissaires aux comptes, et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties les rapports du directoire, du conseil de surveillance et de son président, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été présentés. L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le directoire, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce, déclare approuver toutes les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2005.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, compte tenu d'un bénéfice de l'exercice de 347 950 607,95 euros, décide d'affecter comme suit le résultat distribuable, en conformité avec les dispositions légales :

bénéfice de l'exercice	347 950 607,95 €
réserve légale (pourvue en totalité)	
report à nouveau	184 517 879,43 €
résultat distribuable (art. L. 232-11 du Code de commerce)	532 468 487,38 €
dividende aux actionnaires et porteurs de certificats d'investissement	349 819 458,87 €
après cette affectation, le report à nouveau s'élève à	182 649 028,51 €

Le dividende net par action et par certificat d'investissement est fixé à 9,87 euros, étant précisé que les revenus distribués sont éligibles à l'abattement de 40 % sous réserve que le bénéficiaire soit une personne physique ; il sera mis en paiement le 30 juin 2006.

L'assemblée générale prend acte de ce que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants (en euros) :

Exercice	Dividende	Avoir fiscal	Revenu global
2002	6,20	3,10	9,30
2003	6,20	3,10	9,30
2004	-	-	9,59

Quatrième résolution. — L'assemblée générale fixe à la somme de 370 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, prenant acte que les mandats de membres du conseil de surveillance sont arrivés à expiration, décide de nommer MM..... comme membres du conseil de surveillance, pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les membres du conseil de surveillance nommés déclarent accepter les mandats qui viennent de leur être confiés et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en matière de cumul de mandats.

Sixième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout titulaire d'actions ordinaires qui en fera la demande, par lettre simple, au plus tard six jours au moins avant la date de la réunion.

Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue au siège social trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Le directoire.

0602863